

## Guérande

# Décharge de Domhéry : pas encore de solution !

Les riverains d'un joli terrain de 5 000 m<sup>2</sup>, vallonné, bordé par un ruisseau et situé à proximité d'un étang, vivent une situation extrêmement difficile depuis les années 90.

Ce terrain, en zone agricole, selon le Plu (Plan local d'urbanisme) de la commune, est situé à Domhéry. Pour rappel, la définition d'un classement en zone agricole est la suivante : « Les zones agricoles correspondent aux secteurs de la commune, équipés ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres ».

Le problème a commencé lorsque le terrain a été acheté par l'entreprise de BTP Ramella. Cette société a entrepris de se débarrasser de ses déchets de démolition : gravats, matériaux de construction, ferrailles, huile, plâtre, polystyrène, etc.

A suivi une longue succession de contacts entre les riverains, M. Ramella (dont les dépôts sur le terrain cessent début 2012) et la mairie. Pour aboutir finalement, environ dix ans après le début des faits, à un procès-verbal de contravention, en mai 2013, suivi d'un dépôt de plainte au TGI (tribunal de grande instance) de Saint-Nazaire.

L'association guérandaise, Vert pays blanc et noir, a pris le dossier en charge en juin 2011, pour apporter son soutien aux riverains dans la défense de l'environnement. Elle alerte sur la situation à ce jour : le terrain



Jean Luc Lehebel et Jean-Michel Vailhen, riverains, devant le terrain de Domhéry, recouvert maintenant par la végétation. Auparavant, le terrain descendait en pente douce jusqu'au ruisseau. Maintenant, il a un niveau plus haut que les terrains environnants.

a été remblayé, mais il n'a maintenant plus rien de vallonné, du fait de 25 000 m<sup>3</sup> de déchets enfouis. On ne connaît pas l'impact des déchets sur l'environnement à ce jour.

Si, pour des raisons « de procès-verbal rédigé d'une manière incorrecte », la procédure pénale a été abandonnée, l'association et les riverains ont décidé de se reporter sur des démarches pour atteinte au code de l'urba-

nisme et au code de l'environnement.

Deux réunions ont déjà eu lieu avec le maire de Guérande, Stéphanie Phan Thanh et Marie-Annick Durand, adjointe en charge de l'aménagement du territoire, de l'environnement et de l'agriculture. Dans une volonté de relancer la procédure, la mairie a saisi CAP Atlantique et des analyses d'évaluation de la pollution vont être menées. De plus, un consultant juri-

dique, spécialisé en environnement, va intervenir pour le compte de la municipalité. Une nouvelle réunion avec la mairie est programmée fin février. Le coût estimé de remise en état du terrain pourrait aller de plusieurs centaines de milliers d'euros, à plus d'un million, suivant le degré de pollution. Les riverains parlent « de gâchis, de laxisme et d'une perte de temps énorme ».